

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°58-2023-160

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

SDIS de la Nièvre /

58-2022-12-30-00003 - ARRETE 2022-SDIS-112 - EQUIPES (3 pages)	Page 3
58-2022-12-30-00004 - ARRETE 2022-SDIS-113 - SECOURS (2 pages)	Page 7
58-2023-07-13-00007 - ARRETE N2023-SDIS-43 (3 pages)	Page 10
58-2023-07-13-00008 - ARRETE N2023-SDIS-44 (3 pages)	Page 14
58-2023-07-13-00009 - ARRETE N2023-SDIS-45 (3 pages)	Page 18
58-2023-07-13-00010 - ARRETE N2023-SDIS-46 (4 pages)	Page 22
58-2023-07-13-00006 - ARRETE N°2023-SDIS-41 (3 pages)	Page 27
58-2023-07-13-00011 - ATTETE N2023-SDIS-42 (4 pages)	Page 31
58-2023-08-07-00004 - V4 - ARRETE 2023-SDIS-47 - OFFICIERS DE L'ETAT MAJOR OP (5 pages)	Page 36

Sous-préfecture de Château-Chinon /

58-2023-09-18-00002 - Arrêté n° 2023-CH-CH-72 autorisant la crémation hors des délais légaux de Monsieur Jean-Louis BERTHIER décédé le 10 septembre 2023 (2 pages)	Page 42
--	---------

SDIS de la Nièvre

58-2022-12-30-00003

ARRETE 2022-SDIS-112 - EQUIPES

{signataire}



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la NIEVRE
Groupement Gestion des Risques

ARRETE

portant établissement de la liste d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers composant les équipes cynotechniques de recherche et de sauvetage en décombres du département de la Nièvre, pour l'année 2023

N° 2022-SDIS-112

*Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
 - VU** le décret n°2000-318 du 7 avril 2000 relatif à la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
 - VU** la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
 - VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, modifiée ;
 - VU** le décret n°82-619 du 13 juillet 1982 instituant un brevet national de maître-chien de recherche et de sauvetage en décombres, modifié ;
 - VU** le décret n° 90-640 du 17 juillet 1990 instituant un brevet national de maître-chien de recherche et de sauvetage de personnes égarées ;
 - VU** l'arrêté du 08 octobre 1990 fixant les conditions d'obtention du brevet national de maître-chien de recherche et de sauvetage de personnes égarées ;
 - VU** l'arrêté du 09 octobre 1986 relatif au recyclage et au perfectionnement des équipes cynophiles de recherche et de sauvetage en décombres, modifié par arrêté du 3 février 1995 ;
 - VU** l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;
 - VU** l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
 - VU** les résultats des entraînements et des contrôles d'aptitude physique nécessaires à l'évaluation de l'aptitude opérationnelle effectués au titre de l'année 2022 ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre ;

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers composant les équipes cynotechniques de recherche et de sauvetage en décombres du département de la Nièvre, pour l'année 2023, s'établit comme suit, en adéquation avec les modalités de formation de maintien et de perfectionnement des acquis :

CONSEILLER TECHNIQUE CYNOTECHNIQUE

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : Avoir effectué un test annuel du binôme, le Contrôle Aptitude Opérationnel (CAO) dans les méthodes de questage, décombre et pistage + FMPA tous les 5 ans.

Nom-Prénom	Grade	Cadre d'emploi/qualification	Race et nom du chien	Affectation
DELEPLANQUE Adrien	Adjudant	Conseiller Technique CYN 3	/	ETAT-MAJOR

VETERINAIRE

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : Avoir effectué un test annuel du binôme, le Contrôle Aptitude Opérationnel (CAO) dans les méthodes de questage, décombre et pistage + FMPA tous les 5 ans.

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'emploi/qualification	Race et nom du chien	Affectation
AUDEVAL Alain	Commandant	<i>Adjoint au Conseiller Technique</i> Vétérinaire - CYN 3	/	CIS NEVERS SAINT- ELOI

CHEFS D'UNITE

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : Avoir effectué un test annuel du binôme, le Contrôle Aptitude Opérationnel (CAO) dans les méthodes de questage, décombre et pistage + FMPA tous les 3 ans.

Nom-Prénom	Grade	Cadre d'emploi/qualification	Race et nom du chien	Affectation
CHEVALIER Cédric	Sergent-chef	Chef d'unité CYN 2	GHOST (Berger Belge Malinois)	CIS NEVERS SAINT- ELOI
RUIS Benjamin	Sergent	Chef d'unité CYN 2	NIKITA (Border collie)	CIS NEVERS LA SANGSUE

CONDUCTEURS CYNOTECHNIQUE

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : Avoir effectué un test annuel du binôme, le Contrôle Aptitude Opérationnel (CAO) dans les méthodes de questage, décombre et pistage.

Nom-Prénom	Grade	Cadre d'emploi/qualification	Race et nom du chien	Affectation
BRUNET Eric	Adjudant-Chef	Conducteur CYN 1	JUDEX (Berger Belge Malinois)	CIS NEVERS LA SANGSUE
PRUVOST Florent	Caporal	Conducteur CYN 1	JARKO (Berger Belge Malinois)	CIS NEVERS SAINT-ELOI

Article 2 : Cette liste est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification, sous réserve du maintien de leur aptitude médicale.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 2022-SDIS-62 portant établissement d'une liste d'aptitude opérationnelle des équipes cynotechniques de recherche et de sauvetage en décombres du département de la Nièvre, pour l'année 2022 est abrogé.


Article 5 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Nevers, le **30 DEC. 2022**

Le Préfet de la Nièvre

Daniel BARNIER

P/Le préfet et par délégation
Le directeur des services du cabinet
Yann SATURNIN de BALLANGEN



SDIS de la Nièvre

58-2022-12-30-00004

ARRETE 2022-SDIS-113 - SECOURS

{signataire}



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la NIEVRE
Groupement Gestion des Risques

ARRETE

Portant établissement de la liste des médecins
habilités à exercer les fonctions de Directeur des
Secours Médicaux, pour l'année 2023

N° 2022-SDIS-113

*Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
- VU** le décret n°2000-318 du 7 avril 2000 relatif à la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;
- VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, modifiée ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre ;

ARRETE

Article 1 : La liste des médecins habilités à exercer les fonctions de Directeur des Secours Médicaux, pour l'année 2023, s'établit comme suit :

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'Emploi/Qualification	Affectation
LAURENT Ludovic	Colonel Médecin de classe exceptionnelle	Médecin Sapeur-Pompier	ETAT MAJOR
BILLIARD Pierre-Yves	Médecin Colonel	Médecin Sapeur-Pompier	ETAT MAJOR
BERGINIAT Martine	Médecin Lieutenant-colonelle	Médecin Sapeur-Pompier	ETAT MAJOR
DUMOULIN Bertrand	Médecin Lieutenant-colonel	Médecin Sapeur-Pompier	ETAT MAJOR
LAMBOURG Jean-Paul	Médecin Lieutenant-colonel	Médecin Sapeur-Pompier	CIS MOULINS ENGILBERT
VANHOUTTE Eric	Médecin Lieutenant-colonel	Médecin Sapeur-Pompier	CIS CRUX LA VILLE

Article 2 : Cette liste est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 2022-SDIS-153, portant établissement de la liste des médecins habilités à exercer les fonctions de Directeur des Secours Médicaux, pour l'année 2022, est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à NEVERS, le 30 DEC. 2022

Le Préfet de la Nièvre

Daniel BARNIER

P/Le préfet et par délégation
Le directeur des services du cabinet

Yoann SATURNIN de BALLANGEN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Yoann Saturnin de Ballangen', is written over the typed name and extends downwards and to the left.

SDIS de la Nièvre

58-2023-07-13-00007

ARRETE N2023-SDIS-43

{signataire}



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la NIEVRE
Groupement Gestion des Risques

ARRETE

Portant établissement de la liste d'aptitude départementale aux fonctions d'intervenants opérationnels dans le domaine de la radioprotection, pour l'année 2023

N° 2023-SDIS- 43

*Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
- VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de Sécurité Civile, modifiée ;
- VU** l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;
- VU** l'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le Guide National de Référence relatif aux risques radiologiques, modifié par arrêté du 20 décembre 2006 ;
- VU** l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre ;

ARRETE

Article 1 : la liste d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers aptes aux fonctions d'intervenants opérationnels, dans le domaine de la radioprotection, pour l'année 2023, s'établit comme suit, en adéquation avec les modalités de formation de maintien et de perfectionnement des acquis :

REFERENT DEPARTEMENTAL

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : Effectuer une session de 2 ou 3 jours dont le programme porte sur : l'analyse des retours d'expériences présentée par chacun des stagiaires ; l'évolution des nouvelles techniques ; le suivi de l'évolution de la réglementation ; les règles de sécurité.

Cette formation de maintien des acquis est réalisée par le centre national agréé pour dispenser la formation RAD 4.

Les conseillers techniques risques radiologiques sont recyclés tous les 5 ans au plus.

CHEFS CMIR NIEVRE

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : La formation de maintien des acquis est réalisée, tous les 5 ans au plus, au cours d'exercices ou de recyclages départementaux ou d'un recyclage zonal, sous le contrôle d'un conseiller technique risques radiologiques.

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'Emploi/Qualification	Affectation
MARIE Pascal	Lieutenant 2 ^{ème} classe	<i>Faisant fonction de Référént Départemental RAD 3</i>	CIS COSNE SUR LOIRE
GILLET Tony	Lieutenant 1 ^{ère} classe	<i>Adjoint au Référént Départemental RAD 3</i>	CIS NEVERS-SAINT-ELOI
JOURNEAU Cédric	Lieutenant	RAD 3	CIS CLAMECY

PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'Emploi/Qualification	Affectation
JOURNEAU Cédric	Lieutenant	RAD 3	CIS CLAMECY

LISTE OPERATIONNELLE

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : La formation de maintien des acquis est réalisée annuellement sur une durée de 2 jours.

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'Emploi/Qualification	Affectation
DAUDIER Philippe	Lieutenant 1 ^{ère} classe	RAD 2	ETAT-MAJOR
DEVEAU Frédéric	Lieutenant 1 ^{ère} classe	RAD 2	ETAT MAJOR
DUCLOS Stéphane	Lieutenant 2 ^{ème} classe	RAD 2	ETAT-MAJOR
ARNAUD Frédéric	Adjudant-Chef	RAD 2	CIS NEVERS-SAINT-ELOI
BALLOUX Benoît	Adjudant-chef	RAD 2	CIS NEVERS-SAINT-ELOI
BARONE Stéphane	Adjudant-Chef	RAD 2	CIS NEVERS-SAINT-ELOI
BONNOT Mickaël	Adjudant-Chef	RAD 2	CIS NEVERS-SAINT-ELOI
LEROY Olivier	Adjudant-Chef	RAD 2	CIS NEVERS-SAINT-ELOI
MALAPERT Olivier	Adjudant-Chef	RAD 2	CIS NEVERS-SAINT-ELOI
MALTHET Yannick	Adjudant-Chef	RAD 2	CIS NEVERS-SAINT-ELOI
TURPIN Michaël	Adjudant-Chef	RAD2	CIS NEVERS-SAINT-ELOI
TURPIN Sylvain	Adjudant-Chef	RAD 2	CIS NEVERS-SAINT-ELOI
VIGIER Cédric	Adjudant-Chef	RAD 2	CIS NEVERS-SAINT-ELOI

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'Emploi/Qualification	Affectation
TIXIER Julien	Sergent	RAD 2	CIS COSNE SUR LOIRE
COURATIER Ludovic	Caporal-Chef	RAD 2	CIS COSNE SUR LOIRE
NIQUET Denis	Caporal-Chef	RAD 2	CIS NEVERS-SAINT-ELOI
PIOUX Etienne	Caporal-Chef	RAD 2	CIS COSNE S SUR LOIRE

Article 2 : Cette liste est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : Seuls les intervenants dans le domaine de la radioprotection, inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification, sous réserve du maintien de leur aptitude médicale.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n°2022-SDIS-119, portant établissement de la liste d'aptitude opérationnelle départementale aux fonctions d'intervenants dans le domaine de la radioprotection, pour l'année 2023, est abrogé.

Article 5 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à NEVERS, le **13 JUIL. 2023**

Le Préfet de la Nièvre,

P/Le préfet et par délégation
 Le directeur des services du cabinet
Yoann SATURNIN de BALLANGEN

SDIS de la Nièvre

58-2023-07-13-00008

ARRETE N2023-SDIS-44

{signataire}



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la NIEVRE
Groupement Gestion des Risques

ARRETE

Portant établissement de la liste d'aptitude
opérationnelle des Sauveteurs Aquatiques de la
Sécurité Civile de la Nièvre, pour l'année 2023

N° 2023-SDIS-44

*Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;
VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile, modifiée ;
VU l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;
VU l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre ;

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude opérationnelle des Sauveteurs Aquatiques de la Sécurité Civile du Département de la Nièvre, pour l'année 2023 s'établit comme suit, en adéquation avec les modalités de formation de maintien et de perfectionnement des acquis à savoir :

Pour l'ensemble des intervenants SAV1 : Avoir réalisé huit entraînements ou des interventions d'une durée de 2h minimum. Avoir satisfait aux tests annuels définis dans le GNR Sauvetage Aquatique.

REFERENT DEPARTEMENTAL

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'Emploi/Qualification	Formation(s) complémentaire(s)	Affectation
LARIVE Enrique	Lieutenant 1 ^{ère} classe	SAV1	Formateur SAV FCIN / Hélico SAG	CIS COSNE SUR LOIRE

SAUVETEURS AQUATIQUES

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'Emploi/Qualification	Formation(s) complémentaire(s)	Affectation
HERBOURG Romain	Capitaine	SAV1	SAV FCIN	ETAT-MAJOR
DAUDIER Philippe	Lieutenant 1 ^{ère} classe	SAV1	SAV FCIN	ETAT-MAJOR
GILLET Tony	Lieutenant 1 ^{ère} classe	SAV1	SAV FCIN	CIS NEVERS SAINT ELOI
BOUQUELY Frédéric	Lieutenant 2 ^{ème} classe	SAV1	SAV FCIN / Hélico SAG	CIS NEVERS SAINT ELOI
DESGEORGE Olivier	Lieutenant 2 ^{ème} classe	SAV1	SAV FCIN / Hélico SAG	CIS NEVERS SAINT ELOI
LAWRUK Jean-Philippe	Lieutenant 2 ^{ème} classe	SAV1	SAV FCIN	CIS NEVERS SAINT ELOI
PERRET Bruce	Lieutenant 2 ^{ème} classe	SAV1	Formateur SAV FCIN / Hélico SAG	ETAT MAJOR
BARIS Franck	Adjudant-Chef	SAV1	SAV FCIN	CIS COSNE SUR LOIRE
BILLAUD Eric	Adjudant-Chef	<i>Adjoint au Référent Départemental SAV1</i>	Formateur SAV FCIN / Hélico SAG	CIS NEVERS SAINT ELOI
BONNOT Michaël	Adjudant-Chef	SAV1	SAV FCIN	CIS NEVERS SAINT ELOI
DESMOULINS Fabrice	Adjudant-Chef	SAV1	SAV FCIN	CIS NEVERS LA SANGSUE
DION Mathieu	Adjudant-Chef	SAV1	SAV FCIN	CIS NEVERS LA SANGSUE
GUILLAUME Sébastien	Adjudant-Chef	SAV1	SAV FCIN	CIS NEVERS SAINT ELOI
LABREVOIR Eric	Adjudant-Chef	SAV1	SAV FCIN	CIS COSNE SUR LOIRE
MEMPONTEL Olivier	Adjudant-Chef	SAV1	Formateur SAV FCIN / Hélico SAG	CIS NEVERS SAINT ELOI
GATEAU Alain	Sergent-Chef	SAV1	SAV FCIN	CIS NEVERS SAINT ELOI
TARIAN Yann	Sergent-Chef	SAV1	SAV FCIN	CIS LA CHARITE SUR LOIRE
TIXIER Julien	Sergent	SAV1	SAV FCIN	CIS COSNE SUR LOIRE
ROSSIGNOL Elodie	Caporale-Cheffe	SAV1	SAV FCIN	CIS COSNE SUR LOIRE
BOUTRELLE Emmanuel	Expert	SAV1	Formateur SAV FCIN	ETAT MAJOR

Article 2 : Cette liste est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : Seuls les sauveteurs aquatiques inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification, sous réserve du maintien de leur aptitude médicale.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 2022-SDIS-115 portant établissement de la liste d'aptitude opérationnelle des sauveteurs aquatiques de la Sécurité Civile du département de la Nièvre pour l'année 2023, est abrogé.

Article 5 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à NEVERS, le **13 JUIL. 2023**

Le Préfet de la Nièvre



P/Le préfet et par délégation
Le directeur des services du cabinet
Yoann SATURNIN de BALLANGEN

SDIS de la Nièvre

58-2023-07-13-00009

ARRETE N2023-SDIS-45

{signataire}



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la NIÈVRE
Groupement Gestion des Risques

ARRETE

Portant établissement de la liste d'aptitude
opérationnelle des plongeurs de la Sécurité Civile du
Département de la Nièvre, pour l'année 2023

N° 2023-SDIS- 45

*Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;
- VU** la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
- VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de Sécurité Civile, modifiée ;
- VU** le décret n°2020-1531 du 7 décembre 2020, modifiant les dispositions relatives à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ;
- VU** l'arrêté du 31 juillet 2014 relatif aux interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare fixant le référentiel Emploi/Activités/Compétences pour les interventions et secours en milieu aquatique et hyperbare ;
- VU** l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- VU** la note d'information du 30 avril 2014 n° DGSCGC/DSP/SDRCDE/BFTE/SL/n° 2014-275 ;

- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre :

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude opérationnelle des plongeurs de la Sécurité Civile du Département de la Nièvre, pour l'année 2023, s'établit comme suit, en adéquation avec les modalités de formation de maintien et de perfectionnement des acquis à savoir :

Pour l'ensemble des intervenants plongeurs : Avoir réalisé vingt plongées minimum (dont 5 maximum en intervention ou en fosse de + de 10m) judicieusement réparties sur l'année calendaire (au moins 3 par trimestre). Avoir participé à 20 heures de théorie, avoir satisfait aux contrôles d'aptitudes opérationnelles en relation avec l'habilitation et la qualification détenue (30m, 50m ou 60m). Etre à jour de la formation de maintien des acquis "secours à personne". La mention SNL1 ou SNL2 apparaît si l'agent a réalisé au moins quatre plongées en configuration "plongée SNL".

REFERENT DEPARTEMENTAL ET ADJOINT (SAL 3)

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'Emploi/Qualification	Affectation
LARIVE Enrique	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Référent Départemental - Aptitude 60 m + SNL 2/*mélange normoxique	CIS COSNE SUR LOIRE
BILLAUD Eric	Adjudant-chef	Adjoint Référent Départemental Aptitude 50 m + SNL 1	CIS NEVERS SAINT ELOI

CHEFS D'UNITE SAL (SAL 2)

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'Emploi/Qualification	Affectation
BOUQUELY Frédéric	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Aptitude 50 m + SNL 1	CIS NEVERS SAINT ELOI
DESGEORGE Olivier	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Aptitude 50 m + SNL 1	CIS NEVERS SAINT ELOI
PERRET Bruce	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Aptitude 50 m + SNL 1	ETAT MAJOR
MEMPONTEL Olivier	Adjudant-chef	Aptitude 50 m + SNL 1	CIS NEVERS SAINT ELOI

SCAPHANDRIERS AUTONOMES LEGERS (SAL 1)

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'Emploi/Qualification	Affectation
DAUDIER Philippe	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Aptitude 50 m + SNL 1	ETAT MAJOR
GILLET Tony	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Aptitude 50 m + SNL 1	CIS NEVERS SAINT ELOI
LAWRUK Jean Philippe	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Aptitude 50 m + SNL 1	CIS NEVERS SAINT ELOI
DESMOULINS Fabrice	Adjudant-Chef	Aptitude 50 m + SNL 1	CIS NEVERS LA SANGSUE
DION Mathieu	Adjudant-Chef	Aptitude 50 m + SNL 1	CIS NEVERS LA SANGSUE
GUILLAUME Sébastien	Adjudant-Chef	Aptitude 50 m + SNL 1	CIS NEVERS SAINT ELOI
GATEAU Alain	Sergent-Chef	Aptitude 30 m	CIS NEVERS SAINT ELOI
TIXIER Julien	Sergent	Aptitude 50 m + SNL 1	CIS COSNE COURS SUR LOIRE
ROSSIGNOL Elodie	Caporale-cheffe	Aptitude 30 m	CIS COSNE COURS SUR LOIRE

Article 2 : Cette liste est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

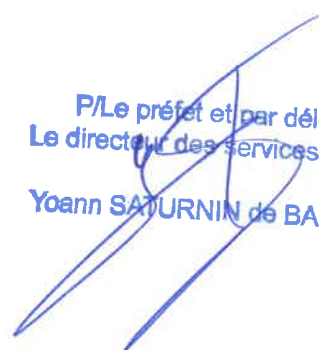
Article 3 : Seuls les plongeurs inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification, sous réserve du maintien de leur aptitude médicale.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 2022-SDIS-114 portant établissement de la liste d'aptitude opérationnelle des plongeurs de la Sécurité Civile du Département de la Nièvre pour l'année 2023, est abrogé.

Article 5 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à NEVERS, le **13 JUIL. 2023**

Le Préfet de la Nièvre


P/Le préfet et par délégation
Le directeur des services du cabinet
Yoann SATURNIN de BALLANGEN

SDIS de la Nièvre

58-2023-07-13-00010

ARRETE N2023-SDIS-46

{signataire}



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la NIEVRE
Groupement Gestion des Risques

ARRETE

portant établissement de la liste d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers aptes aux fonctions d'intervenants en Milieu Périlleux et Montagne du département de la Nièvre, pour l'année 2023

N° 2023-SDIS- 46

*Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
 - VU** l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;
 - VU** la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;
 - VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, modifiée ;
 - VU** l'arrêté du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif aux groupes de reconnaissance et d'interventions en milieu périlleux ;
 - VU** l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
 - VU** le guide de doctrine opérationnelle DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE/NP du mois d'avril 2019 relatif aux interventions en milieu périlleux et montagne ;
 - VU** la note d'information n° DSC 8/JJD/MS n° 93 - 1397 du 9 août 1993, concernant le Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) ;
 - VU** les entraînements effectués au titre de l'année 2022 par l'équipe départementale SMPM ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre ;

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers aptes aux fonctions d'Intervenants en Milieu Périlleux et Montagne du Département de la Nièvre, pour l'année 2023, s'établit comme suit, en adéquation avec les modalités de formation de maintien et de perfectionnement des acquis :

Pour l'ensemble des intervenants : Avoir suivi un entraînement annuel collectif minimal de 10 exercices dont 5 au moins sur site (1 entraînement de nuit) au sein d'une unité SMPM. Les exercices sont judicieusement répartis sur les 12 mois francs précédant la date d'effet de la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle. Ces entraînements n'ont pas une durée effective inférieure à 4 heures - trajet exclu. Sont également comptabilisées dans ces exercices toutes les interventions opérationnelles d'une durée supérieure ou égale à 4 heures.

RÉFÉRENT DEPARTEMENTAL SMPM

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : Avoir satisfait au test annuel défini au paragraphe 3.4.2 du GNR GRIMP

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'emploi/qualification	Affectation
CANNONE Romuald	Adjudant-chef	<i>Référent Départemental</i> SMPM - IMP 3 / Hélico SAG	CIS NEVERS SAINT-ELOI

CHEFS D'UNITE SMPM IMP3

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : Avoir satisfait au test annuel défini au paragraphe 3.3.3 du GNR GRIMP

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'emploi/qualification	Affectation
CHAUFOURNIER Yan	Adjudant-chef	<i>Adjoint au Référent Départemental</i> Chef d'Unité IMP 3 / Hélico SAG	CIS NEVERS SAINT-ELOI
RABIAT Sébastien	Adjudant-chef	Chef d'Unité IMP 3 / Hélico SAG	CIS LA CHARITE SUR LOIRE
LAGRANGE Anthony	Adjudant	Chef d'Unité IMP 3 / Hélico SAG	CIS NEVERS SAINT-ELOI
BERQUIER Clément	Sergent	Chef d'Unité IMP 3	ETAT-MAJOR

SAUVETEURS SMPM IMP 2

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : Avoir satisfait au test annuel défini au paragraphe 3.2.3 du GNR GRIMP

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'emploi/qualification	Affectation
CHAUFOURNIER Ludovic	Adjudant-chef	Equipier IMP2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
DUPONT Sophie	Adjudante-chef	Equipier IMP 2	CIS NEVERS LA SANGSUE
JACQUEMARD Sophie	Adjudante-chef	Equipier IMP 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
PETITJEAN Bastien	Lieutenant	Equipier IMP2	CIS LUZY
SAILLANT Christophe	Adjudant-chef	Equipier IMP2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
VALERO Angelito	Adjudant-chef	Equipier IMP2	CIS NEVERS SAINT-ELOI

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'emploi/qualification	Affectation
GUY Sébastien	Adjudant	Equipier IMP 2	CIS DECIZE
PROSPERE Benoît	Adjudant	Equipier IMP2	CIS PREMERY
BOIZARD Vincent	Sergent-chef	Equipier IMP2	CIS SEMELAY
BROT Morgan	Sergent-chef	Equipier IMP 2	CIS DONZY
DURAND Caroline	Sergente-cheffe	Equipier IMP 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
GOIN Carolyne	Sergente-cheffe	Equipier IMP 2	CIS NEVERS LA SANGSUE
LAURENT Frédéric	Sergent-chef	Equipier IMP 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
BILLON Yan	Caporal-Chef	Equipier IMP 2	CIS DECIZE
GOBET Antoine	Caporal-chef	Equipier IMP 2	CIS NEVERS LA SANGSUE
MONFORT Thibaut	Caporal-chef	Equipier IMP 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
SIVADON Perrine	Caporale-cheffe	Equipier IMP 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
VIVIEN Anne-Sophie	Caporale-cheffe	Equipier IMP 2	CIS SAINT-ANDRE EN MORVAN
FERREIRA Alvino	Caporal	Equipier IMP 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI

VETERINAIRE SMPM IMP 2

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'emploi/qualification	Observations
JUBERT Gilles	Commandant	Vétérinaire IMP 2	CIS CLAMECY

INFIRMIER SMPM IMP 2

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'emploi/qualification	Observations
GOSSE Mickaël	Infirmier principal	Infirmier IMP 2	CIS LA MACHINE

Article 2 : Cette liste est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : Seuls les sapeurs-pompiers aptes aux fonctions d'intervenants en Milieu Périlleux et Montagne inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification, sous réserve du maintien de leur aptitude médicale.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 2022-SDIS-118 portant établissement de la liste d'aptitude opérationnelle départementale des sapeurs-pompiers aptes aux fonctions d'Intervenants en Milieu Périlleux et Montagne, pour l'année 2023, est abrogé.

Article 5 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à NEVERS, le **13 JUIL. 2023**

Le Préfet de la Nièvre


P/Le préfet et par délégation
Le directeur des services du cabinet
Yoann SATURNIN de BALLANGEN

SDIS de la Nièvre

58-2023-07-13-00006

ARRETE N°2023-SDIS-41

{signataire}

Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la NIEVRE
Groupement Gestion des Risques

ARRETE

portant établissement de la liste d'aptitude
départementale opérationnelle aux fonctions
d'équipiers animaliers, pour l'année 2023

N° 2023-SDIS- 44

*Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
 - VU** l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;
 - VU** la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;
 - VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, modifiée ;
 - VU** le Décret 2006-220 du 26 février 2006 relatif à la détention et à l'utilisation d'armes de type hypodermique par les services départementaux d'incendie et de secours ;
 - VU** l'arrêté préfectoral 2016-SDIS-65 du 22 novembre 2016 portant création de la spécialité risques animaliers ;
 - VU** l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
 - VU** l'arrêté préfectoral 2019-SDIS-102 du 28 novembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la Nièvre ;
 - VU** les articles L213-1 et L214-1 du Code rural ;
 - VU** les articles L2212-1 et L2212-2 du CGCT ;
 - VU** les articles 1382 à 1385 du Code civil ;
 - VU** la Convention de Washington ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre ;

ARRETE

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude départementale opérationnelle aux fonctions d'équipiers animaliers, pour l'année 2023, les sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

REFERENT DEPARTEMENTAL

Noms-Prénoms	Grades	Formation Télé-anesthésie (Tir fusil hypodermique et sarbacane)	Affectation
BAZOT Xavier	Adjudant-Chef	Habilité	CIS NEVERS SAINT ELOI CIS CERCY LA TOUR

REFERENTS ADJOINTS AU REFERENT DEPARTEMENTAL

Noms-Prénoms	Grades	Formation Télé-anesthésie (Tir fusil hypodermique et sarbacane)	Affectation
DORANGE Stéphane	Adjudant-Chef	Habilité	CIS NEVERS SAINT ELOI
GATEAU Marc	Adjudant	Habilité	CIS NEVERS SAINT ELOI

VETERINAIRE REFERENT

Noms-Prénoms	Grades	Formation Télé-anesthésie (Tir fusil hypodermique et sarbacane)	Affectation
AUDEVAL Alain	Commandant	Habilité	CIS NEVERS SAINT ELOI

VETERINAIRES

Noms-Prénoms	Grades	Formation Télé-anesthésie (Tir fusil hypodermique et sarbacane)	Affectation
GOFFIN Caroline	Commandante	Habilité	CIS TANNAY
JUBERT Gilles	Commandant	Habilité	CIS CLAMECY
INGHELS Sonia	Commandante	Habilité	CIS CHATEAU-CHINON
WYNDAELE Jan	Commandant	Habilité	CIS LUCENAY LES AIX

EQUIPIERS

Noms-Prénoms	Grades	Formation Télé-anesthésie (Tir fusil hypodermique et sarbacane)	Affectation
BRUNET Eric	Adjudant-Chef	Habilité	CIS NEVERS LA SANGSUE
CHAUFURNIER Yan	Adjudant-Chef	Habilité	CIS NEVERS SAINT ELOI CIS CLAMECY
COURAULT David	Adjudant-Chef	Habilité	CIS CHATEAU-CHINON
RATERO Nicolas	Adjudant-Chef	Habilité	CIS NEVERS SAINT ELOI
ROULAND Sylvain	Adjudant-Chef	Habilité	CIS NEVERS SAINT ELOI
SAILLANT Christophe	Adjudant-Chef	Habilité	CIS NEVERS SAINT ELOI

Noms-Prénoms	Grades	Formation Télé-anesthésie (Tir fusil hypodermique et sarbacane)	Affectation
ARMAND Yoan	Adjudant	Habilité	CIS NEVERS LA SANGSUE
CHANDIOUX Vincent	Sergent-Chef	Habilité	CIS CERCY LA TOUR
MEUNIER Nicolas	Sergent-Chef	Habilité	CIS ST PIERRE LE MOUTIER
GAUTHIER Jérémy	Sergent	Habilité	CIS CHATEAU-CHINON
PIAT Benjamin	Sergent	Habilité	CIS NEVERS SAINT-ELOI
RUIS Benjamin	Sergent	Habilité	CIS NEVERS LA SANGSUE
MONTREER Brice	Sergent-Chef	Habilité	ETAT-MAJOR
FEDERSPIELD Nicolas	Caporal-Chef	Habilité	CIS CHATEAU-CHINON
LAURENT Pierre	Caporal-Chef	Habilité	CIS NEVERS SAINT ELOI
MADI OUSSANI Darmi	Caporal-Chef	Habilité	CIS CLAMECY
FERREIRA Alvino	Caporal	Habilité	CIS NEVERS SAINT ELOI CIS CLAMECY
SIVADON Perrine	Caporale- Cheffe	Habilité	CIS NEVERS SAINT ELOI CIS NEVERS LA SANGSUE
VALLET Marion	Caporale	Habilité	CIS NEVERS SAINT ELOI

Article 2 : Cette liste est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : L'arrêté préfectoral 2022-SDIS-117, portant établissement de la liste d'aptitude opérationnelle aux fonctions d'équipiers animaliers, pour l'année 2023, est abrogé.

Article 4 : Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification, sous réserve du maintien de leur aptitude médicale.

Article 5 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à NEVERS, le 13 JUIL. 2023

Le Préfet de la Nièvre

P/Le préfet et par délégation
Le directeur des services du cabinet

Yoann SATURNIN de BALLANGEN

SDIS de la Nièvre

58-2023-07-13-00011

ATTETE N2023-SDIS-42

{signataire}



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la NIEVRE
Groupement Gestion des Risques

ARRETE

portant établissement de la liste d'aptitude opérationnelle départementale aux fonctions d'intervenants opérationnels dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les Risques Chimiques, pour l'année 2023

N° 2023-SDIS- 42

*Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
- VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile, modifiée ;
- VU** l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;
- VU** l'arrêté du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;
- VU** l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre ;

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers aptes aux fonctions d'intervenants opérationnels dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les Risques Chimiques, pour l'année 2023, s'établit comme suit, en adéquation avec les modalités de formation de maintien et de perfectionnement des acquis :

REFERENT DEPARTEMENTAL

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'Emploi/Qualification	Affectation
MOUCHE Frédéric	Commandant	<i>Faisant fonction de Réfèrent Départemental par intérim - RCH 3</i>	ETAT MAJOR
JOURNEAU Cédric	Lieutenant	RCH 4	CIS CLAMECY

CHEFS DE CELLULE

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : Avoir effectué une journée de FMPA au niveau départemental.

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'Emploi/Qualification	Affectation
MAUNOIR Mickaël	Capitaine	Chef de Cellule – RCH 3	CIS ENTRAINS SUR NOHAIN
LASTELLA Louis	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Chef de Cellule – RCH 3	ETAT MAJOR
MARIE Pascal	Lieutenant 2 ^{ème} classe	<i>Adjoint au Référent Départemental</i> Chef de Cellule – RCH 3	CIS COSNE SUR LOIRE

REFERENT BIO

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'Emploi/Qualification	Affectation
BARBOUCHE Karim	Pharmacien de classe exceptionnelle	Référent BIO	ETAT MAJOR

CHEFS D'EQUIPES D'INTERVENTION

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : Avoir effectué deux journées de FMPA au niveau départemental.

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'Emploi/Qualification	Affectation
DEVEAU Frédéric	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Chef d'Equipe – RCH 2	ETAT MAJOR
GILLET Tony	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
DUCLOS Stéphane	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Chef d'Equipe – RCH 2	ETAT-MAJOR
MOREAU Philippe	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
ARNAUD Frédéric	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
BARIS Franck	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS COSNE SUR LOIRE
BONNOT Mickaël	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
BALLOUX Benoit	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
BARONE Stéphane	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
CHAUFOURNIER Ludovic	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
COUET Olivier	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS LA CHARITE SUR LOIRE
DORANGE Stéphane	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
DORIDOT Michaël	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
DUPONT Sophie	Adjudante-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS LA SANGSUE

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'Emploi/Qualification	Affectation
DURIEUX Eric	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS LA SANGSUE
GRIVEAU Jérôme	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS CLAMECY
LEROY Olivier	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
MALAPERT Olivier	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
MALTHET Yannick	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
MEMPONTEL Olivier	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
NANTIER Philippe	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
RABIAT Sébastien	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS LA CHARITE SUR LOIRE
TURPIN Mickaël	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
TURPIN Sylvain	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
VIGIER Cédric	Adjudant-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
LAGRANGE Anthony	Adjudant	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS NEVERS SAINT-ELOI
COURATIER Ludovic	Caporal-chef	Chef d'Equipe – RCH 2	CIS COSNE SUR LOIRE

CHEFS D'EQUIPES DE RECONNAISSANCE

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : Avoir effectué une journée de FMPP au niveau départemental

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'emploi/qualification	Affectation
DAUDIER Philippe	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Chef d'Equipe – RCH 1	ETAT-MAJOR
JACQUEMARD Denys	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Chef d'Equipe – RCH 1	CIS NEVERS LA SANGSUE
POURSIN Franck	Lieutenant	Chef d'Equipe – RCH 1	CIS COSNE SUR LOIRE
LAMARRE Mathieu	Adjudant	Chef d'Equipe – RCH 1	CIS COSNE SUR LOIRE
FRISCHHERZ Yoann	Sergent-chef	Chef d'Equipe – RCH 1	CIS NEVERS SAINT-ELOI
MONTREER Brice	Sergent-chef	Chef d'Equipe – RCH 1	ETAT-MAJOR
TARDY Sandra	Sergente-Cheffe	Chef d'Equipe – RCH 1	CIS NEVERS SAINT-ELOI
TIXIER Julien	Sergent	Chef d'Equipe – RCH 1	CIS COSNE SUR LOIRE
GASCHIN Olivier	Caporal-Chef	Chef d'Equipe – RCH 1	CIS NEVERS SAINT-ELOI
MONFORT Thibault	Caporal-Chef	Chef d'Equipe – RCH 1	CIS NEVERS SAINT-ELOI
PIOUX Etienne	Caporal-Chef	Chef d'Equipe – RCH 1	CIS COSNE SUR LOIRE
BIHOUEE Cédric	Caporal	Chef d'Equipe – RCH 1	CIS NEVERS SAINT-ELOI
DUCROT Anthony	Caporal	Chef d'Equipe – RCH 1	CIS NEVERS SAINT-ELOI
GENEST Anthony	Caporal	Chef d'Equipe – RCH 1	CIS NEVERS SAINT-ELOI

EQUIPIER DE RECONNAISSANCE

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : Avoir effectué une journée de FMPP au niveau départemental

Noms-Prénoms	Grades	Cadre d'emploi/qualification	Affectation
LEJOT Allan	Sapeur 1 ^{ère} classe	Equipier – RCH 1	CIS ST-HONORE LES BAINS

Article 2 : Cette liste est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification, sous réserve du maintien de leur aptitude médicale.

Article 4 : L'arrêté n°2023-SDIS-14 portant établissement de la liste d'aptitude opérationnelle départementale aux fonctions d'intervenants dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les Risques Chimiques, pour l'année 2023, est abrogé.

Article 5 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à NEVERS, le **13 JUIL. 2023**

Le Préfet de la Nièvre

~~Le directeur des services du cabinet~~
P/Le préfet et par délégation
Yoann SATURNIN de BALLANGEN

SDIS de la Nièvre

58-2023-08-07-00004

V4 - ARRETE 2023-SDIS-47 - OFFICIERS DE L'ETAT
MAJOR OP

{signataire}



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Départemental d'Incendie
Et de Secours de la Nièvre
Groupement Gestion des Risques

ARRETE

Portant établissement de la liste d'aptitude opérationnelle des Officiers composant l'Etat-Major Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Nièvre, pour l'année 2023

N° 2023-SDIS- 47

*Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** le code de la sécurité intérieure ;
 - VU** le code général des collectivités territoriales ;
 - VU** la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
 - VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile, modifiée ;
 - VU** l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;
 - VU** le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
 - VU** le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;
 - VU** le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;
 - VU** le décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;
 - VU** l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
 - VU** l'arrêté n° 2020-SDIS-106 du 7 décembre 2020 portant approbation du règlement opérationnel départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
 - VU** la note de service 2044 du 6 mai 2013 relative à la formation annuelle des Chefs de Groupe ;
 - VU** le guide de doctrine opérationnelle en date du 27 mai 2019 ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la NIEVRE :

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers aptes à exercer les fonctions de, Directeurs d'Astreinte, Chefs de Site, Chefs de Colonne et Chefs de Groupe pour l'année 2023, s'établit comme suit, en adéquation avec les modalités de formation de maintien et de perfectionnement des acquis à savoir :

DIRECTEUR D'ASTREINTE

Noms-Prénoms	Grades	Libellé complet	Affectation
PEYCRU Olivier	Colonel hors classe	Directeur d'Astreinte	ETAT-MAJOR
VARLET Philippe	Colonel	Directeur d'Astreinte	ETAT-MAJOR
COIGNET Pierre	Lieutenant -Colonel	Directeur d'Astreinte	ETAT-MAJOR
LAVOLE Patrice	Lieutenant -Colonel	Directeur d'Astreinte	ETAT-MAJOR

CHEF DE SITE

Noms-Prénoms	Grades	Libellé complet	Affectation
PEYCRU Olivier	Colonel hors classe	Chef de Site	ETAT-MAJOR
VARLET Philippe	Colonel	Chef de site	ETAT-MAJOR
COIGNET Pierre	Lieutenant -Colonel	Chef de Site	ETAT-MAJOR
LAVOLE Patrice	Lieutenant -Colonel	Chef de Site	ETAT-MAJOR
MOUCHE Frédéric	Commandant	Chef de Site	ETAT-MAJOR
ROSSIGNOL Philippe	Commandant	Chef de Site	ETAT-MAJOR

CHEF DE COLONNE

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : Avoir effectué une journée d'encadrement chaque année lors des FMA GOC 3, au niveau départemental.

Noms-Prénoms	Grades	Libellé complet	Affectation
DUCROT Antoine	Capitaine	Chef de Colonne	ETAT-MAJOR
GEORGES Olivier	Capitaine	Chef de Colonne	CIS BRASSY
HERBOURG Romain	Capitaine	Chef de Colonne	ETAT-MAJOR
MARIE Frédéric	Capitaine	Chef de Colonne	CIS NEVERS LA SANGSUE
MAUNOIR Mickaël	Capitaine	Chef de Colonne	CIS ENTRAINS SUR NOHAIN

CHEF DE GROUPE

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : Avoir effectué une journée de FMPA au niveau départemental.

Noms-Prénoms	Grades	Libellé complet	Affectation
BONNARD Philippe	Capitaine	Chef de Groupe	CIS POUILLY SUR LOIRE
CORDE Michel	Capitaine	Chef de Groupe	CIS DONZY
DURAND François	Capitaine	Chef de Groupe	CIS MOULINS ENGILBERT
DUVAL Lionel	Capitaine	Chef de Groupe	CIS ENTRAINS SUR NOHAIN
VIGNERON François	Capitaine	Chef de Groupe	CIS ST BENIN D'AZY
GOUEL David	Lieutenant hors classe	Chef de Groupe	ETAT-MAJOR
GUDZIK Vincent	Lieutenant hors classe	Chef de Groupe	CIS NEVERS SAINT-ELOI
DAUDIER Philippe	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Chef de Groupe	ETAT-MAJOR
DEVEAU Frédéric	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Chef de Groupe	ETAT-MAJOR
GILLET Tony	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Chef de Groupe	CIS NEVERS SAINT-ELOI
JACQUEMARD Denys	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Chef de Groupe	CIS NEVERS LA SANGSUE
KENNEDY Raphaël	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Chef de Groupe	CIS DECIZE
LARIVE Enrique	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Chef de Groupe	CIS COSNE COURS SUR LOIRE
LASTELLA Louis	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Chef de Groupe	ETAT-MAJOR
MINGAT Stéphane	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Chef de Groupe	ETAT-MAJOR
PERRET Bruce	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Chef de groupe	ETAT-MAJOR
BAILLY Yves	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Chef de Groupe	ETAT-MAJOR
BIET Dominique	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Chef de Groupe	CIS CHATEAU-CHINON
BOUQUELY Frédéric	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Chef de Groupe	CIS NEVERS SAINT-ELOI
BUSQUETS Jocelyn	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Chef de Groupe	ETAT-MAJOR
DE ALMEIDA Franck	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Chef de Groupe	ETAT-MAJOR
DESGEORGE Olivier	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Chef de Groupe	CIS NEVERS SAINT-ELOI
DUCLOS Stéphane	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Chef de Groupe	ETAT-MAJOR

Noms-Prénoms	Grades	Libellé complet	Affectation
FUSTEC Franck	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Chef de Groupe	CIS LA CHARITE SUR LOIRE
JEANNIN Olivier	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Chef de Groupe	ETAT-MAJOR
LAWRUK Jean-Philippe	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Chef de Groupe	CIS NEVERS SAINT-ELOI
MARIE Pascal	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Chef de Groupe	CIS COSNE COURS SUR LOIRE
MOREAU Philippe	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Chef de Groupe	CIS NEVERS SAINT-ELOI
PECHINE Laurent	Lieutenant 2 ^{ème} classe	Chef de Groupe	ETAT-MAJOR
ACQUART Sébastien	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS CHATILLON EN BAZOIS
AULARD Thierry	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS CHATILLON EN BAZOIS
BERTRAND Stéphane	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS CLAMECY
BOULLON Jérôme	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS DECIZE
CHEVRIER Hubert	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS CHATEAU-CHINON
COUDRIN Thibaud	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS TANNAY
DAUPELOUP Julien	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS LA MACHINE
DEBAC Nicolas	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS MOUX EN MORVAN
DELFOSSÉ Laurent	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS LORMES
DENIZOT Pascal	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS DECIZE
DUMARAY Gilles	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS MONTREUILLON
EVARD Benoît	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS OUROUX EN MORVAN
GALLOIS Jérôme	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS VARZY
GUILLOT Sylvain	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS DECIZE
JACQUET Philippe	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS ST PIERRE LE MOUTIER
JOURNEAU Cédric	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS CLAMECY
LARTEAU Alexis	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS LUZY
LEMAITRE Augustin	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS SAINT-HONORE LES BAINS
MAZE Christophe	Lieutenant	Chef de groupe	CIS SAINT-AMAND EN PUISAYE

Noms-Prénoms	Grades	Libellé complet	Affectation
MERLIER Christophe	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS DECIZE
MILLOT Jean	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS CLAMECY
ODANT Alexandre	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS BRINON SUR BEUVRON
PETITJEAN Bastien	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS LUZY
POURSIN Franck	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS COSNE COURS SUR LOIRE
RENAUD Charles	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS COSNE COURS SUR LOIRE
SANDRIN Olivier	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS CERCY LA TOUR
SERREAU Ludovic	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS CHANTENAY ST IMBERT
SOUTIF Sébastien	Lieutenant	Chef de Groupe	ETAT-MAJOR
TOUZEAU Thierry	Lieutenant	Chef de Groupe	CIS CHAMPLEMY

Article 2 : Les sapeurs-pompiers mentionnés sur cette liste sont aptes à exercer les fonctions pour lesquelles ils sont désignés, sous réserve du maintien de leur aptitude médicale.

Article 3 : Cette liste est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n°2023-SDIS-28, portant établissement de la liste d'aptitude opérationnelle départementale des officiers composant l'Etat-Major Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour l'année 2023, est abrogé.

Article 5 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à NEVERS, le - 7 AOUT 2023

Le Préfet de la Nièvre,


Pour le Préfet, par délégation,
Le Secrétaire Général

Ludovic PIERRAT

Sous-préfecture de Château-Chinon

58-2023-09-18-00002

Arrêté n° 2023-CH-CH-72 autorisant la
crémation hors des délais légaux de Monsieur
Jean-Louis BERTHIER décédé le 10 septembre
2023

{signataire}



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Château-Chinon

Affaire suivie par : Ségolène MARTIN
Bureau des activités réglementées
Tél : 03 86 79 48 46

**Arrêté N° 2023-CH-CH-72
Autorisant la crémation hors des délais légaux de
Monsieur Jean-Louis BERTHIER
Décédé le 10 septembre 2023**

Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions relatives aux opérations d'inhumation, d'exhumation, d'incinération et de transports de corps ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature à Madame Yosr KBAIRI, Sous-Préfète de Château-Chinon ;

VU l'extrait d'acte de décès de Monsieur Jean-Louis BERTHIER ;

VU la demande présentée le lundi 18 septembre 2023 par les pompes funèbres BROSSARD, 4 rue de la Brosse 58290 MOULINS-ENGILBERT, pour l'organisation de la crémation hors délai ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la crémation du corps de Monsieur Jean-Louis BERTHIER, au-delà des délais légaux ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète de Château-Chinon :

ARRETE

Article 1er : La crémation du corps de Monsieur Jean-Louis BERTHIER né le 16 juillet 1972 à Paris - 75013-, en dehors des délais légaux et au plus tard le jeudi 21 septembre 2023, est autorisée.

Article 2 : Madame la Sous-préfète de Château-Chinon, Monsieur le maire de Yzeure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes

Sous-préfecture de Château-Chinon
Tél. 03 86 79 48 48
Courriel : sp-chateau-chinon@nievre.gouv.fr
Site internet : <http://www.nievre.gouv.fr>

administratifs de la Préfecture de la Nièvre, et dont une copie sera notifiée aux pompes funèbres BROSSARD, 4 rue de la Brosse 58290 MOULINS-ENGILBERT.

Fait à Château-Chinon, le 18 septembre 2023

La Sous-préfète de Château-Chinon,
et par délégation, la Secrétaire Générale,



Marion GODARD

Sous-préfecture de Château-Chinon
Tél. 03 86 79 48 48
Courriel : sp-chateau-chinon@nievre.gouv.fr
Site internet : <http://www.nievre.gouv.fr>